

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 Juin 2018**

L'An Deux Mille dix-huit le dix-huit juin à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre - BOUCHENTOUF Abderrahim - CONQUET Denis - RICARD Guy - AYRAL Robert - DELPERIE David – RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETTI Claudine - LACAN Sylvie – BRIEU Yolande - KRAUSS Catherine - FOURNIER Evelyne - SUDRES Roselyne – BEZAYRIE Mathilde - HOIRET Isabelle - VALETTE Lucie - AUSSEIL Josiane - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : VERDU Jean-Michel procuration à AUSSEIL Josiane - GIRBAL Roland procuration à BOUCHENTOUF Abderrahim - DRUON Francine procuration à BUSSETTI Claudine - DEBLADIS Nicolas procuration à PLAGNARD Pierre – PINTOR Vanessa procuration à DELPERIE David

Etaient absents – MOREIRA Anthony - DUARTE Noémie - POATY Rodrigue

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal des 28/03/2018 ,24/04/2018 et 22/05/2018

Le procès-verbal du 28/03/2018 est validé à la

Le procès-verbal du 24/04/2018 est validé à la

Celui du 22/05/2018 est également validé

Rapports Commissions

- Commission 5 « Sports-Jeunesse » du 29/05/2018
- Commission 8 « Festivités- Cérémonies-Evènementiels» du 04/06/2018
- Commission 4 « Culture - Patrimoine » du 04/06/2018
- Commission 3 « Urbanisme-Propreté-Fleurissement-Cérémonies officielles – Ecoles – sécurité – Relations extérieures » du 05/06/2018
- Commission 1 « Développement économique-Investissement-Habitat- Personnel-Bâtiments-Voirie-Espaces verts » et 7 « Finances-Budget » du 07/06/2018

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Communication de Mr le Maire - Décisions Municipales N°2018-008 à N°2018-038
Délibération N°180618-01

En vertu de la délibération en date du 7 Avril 2014, donnant délégation à Monsieur le Maire des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Approbation du Compte Administratif 2017

Budget Commune d'Espalion

Délibération N°180618-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le CGCT et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr Eric PICARD, Maire, a quitté la séance pour laisser la présidence à Mr Pierre PLAGNARD, pour l'adoption du Compte Administratif 2017 du Budget Commune d'Espalion, et que par conséquent il n'a pas pris part au vote,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal,

Vu la délibération du 12 avril 2017 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal, approuve (17 votes pour, 6 votes contre), le compte administratif 2017 du Budget Commune d'Espalion, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice budget principal	+292 777,86 €
	Résultat année 2016	0 €
	Résultat à affecter en 2017	+292 777,86 €

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice budget principal	- 620 745,53 €
	Résultat année 2016	+ 1 017 797,77 €
	Résultat global à affecter en 2018	+397 052,24 €
	Solde des reports dépenses/recettes	-1 172 411,22 €
	Solde d'exécution report inclus 31/12/2017	-775 358,98 €

Approbation du Compte Administratif 2017

Budget Annexe Parc les Glèbes

Délibération N°180618-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le CGCT et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr Eric PICARD, Maire, a quitté la séance pour laisser la présidence à Mr Pierre PLAGNARD, pour l'adoption du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Parc les Glèbes, et que par conséquent il n'a pas pris part au vote,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal,

Vu la délibération du 06 mars 2017 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents (23 votes pour) le compte administratif 2017 du Budget Annexe du Parc les Glèbes, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0
	Résultat année 2016	0
	Résultat à affecter au 31/12/2017	0

INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	+485 495,51 €
	Résultat année 2016	-137 721,60 €
	Solde d'exécution au 31/12/2016	+347 773,91 €
	Solde après transfert ou intégration par	0

	opération d'ordre non budgétaire (écriture réalisée uniquement chez le comptable)	
--	---	--

Approbation du Compte de Gestion 2017 pour le Budget Commune d'Espalion
Délibération N°180618-04

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 pour le Budget Commune d'Espalion a été réalisée par le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune pour le dit exercice.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Commune et du Compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal,

- **Adopte à la majorité** des membres présents (18 votes pour – 6 contre – 0 Abstention) le Compte de Gestion du Receveur municipal, pour l'exercice 2017, du Budget Commune d'Espalion,
- **Dit** que ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du Compte de Gestion 2017 pour le Budget Annexe du Parc d'Activités les Glèbes
Délibération N°180618-05

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 pour le Budget Annexe du Parc d'activités les Glèbes a été réalisée par le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune pour le dit exercice, **en tenant compte que le résultat du Compte de Gestion avant clôture de ce budget faisait apparaître un résultat de + 347 773,91 € et que après transfert ou intégration par opération d'ordre non budgétaire ce résultat de clôture est de 0€ (contre + 347 773,91 € sur le Compte Administratif).**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Commune et du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal,

- **Adopte à l'unanimité des membres présents** des membres présents (24 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) le Compte de Gestion du Receveur municipal, pour l'exercice 2017, du Budget Annexe du Parc d'activités les Glèbes,
- **Dit** que ce compte de gestion est conforme aux écritures réalisées par l'ordonnateur, sous réserve des observations formulées ci-dessus.

Affectation de résultat de fonctionnement
Délibération N°180618-06

Affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 292 777,86 €.

Décision Modificative N°1 – 2018 Ville d’Espalion
 Délibération N°180618-07

Après avoir approuvé lors de cette séance le compte de gestion et le compte administratif 2017 du Budget Ville d’Espalion, et permettre ainsi la reprise des excédents 2017, il est proposé au Conseil Municipal une décision modificative n°1 (ex.2018)

Cette décision reprend donc en recettes les excédents antérieurs 2017 et tous les programmes qui ont été écartés lors du vote budget primitif 2018.

Cette décision modificative ne porte donc que sur des programmes d’investissements et s’équilibre en recettes et en dépenses à 1 089 551.18 €.

Le Conseil Municipal, valide la Décision Modificative N° 1 – 2018 sur le Budget Ville d’Espalion jointe. (24 votes pour – 0 contre – 0 Abstention)

Subventions 2018

Délibération N°180618-08

Monsieur le Maire propose d’entériner les diverses subventions, telles que proposées par les Commissions Sport du 29/05/2018, Festivités/Cérémonies du 09/05/2018, Culture et Patrimoine du 04/06/2018 Economie et Finances du 11/05/2018, et validées par la Commission Finances le 07/06/2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE à l’unanimité des membres présents d’attribuer les subventions suivantes :

1/ Subventions aux Associations Sportives

ASSOCIATIONS	Souhaits 2018	Décisions
Cavaliers du Causse Bozouls	Com-Com	Com-Com
Cyclotourisme : subv. Fonctionnement	700 €	450 €
Boxe Savate Française	-	
Foot :	10 000 €	5 400 €
Foot : subv. Exceptionnelle	-	
Foyer Rural - Corrida	-	
Foyer Rural - section badminton	200 €	200 €
Gymnastique	500 €	450 €
Hand Ball	7 000 €	6 300 €
Hockey	1 000 €	585 €
Hockey : subv. Exceptionnelle	348 €	200 €
Judo	800 €	630 €
Karaté Club	500 €	270 €
International Pétanque	Com-Com	Com-Com
Amicale Pétanque	800 €	630 €
Plongée	800 €	630 €
Quilles : Coupe de France (8e de finale)	700 €	270 €

Quilles : subvention de fonctionnement	500 €	450 €
Retraite sportive	450 €	450 €
Rugby	6 500 €	5 400 €
Ski club de Bozouls	Com-Com	Com-Com
Tennis : subvention de fonctionnement	Com-Com	Com-Com
Tennis Club (Tournoi)	Com-Com	Com-Com
Tennis de Table	600 €	540 €
Tennis de Table : Subv. Exceptionnelle	-	-
RAID UNSS IIC	-	
Tir : Subv. Exceptionnelle	-	-
Tir	1 600 €	1 100 €
Volley	300 €	200 €
Yoga	500 €	270 €
Rallye Automobile Deixonne		320 €
Paris Dakar VAYSSADE Florent	3 000 €	320 €
TOTAL subventions Fonctionnement	32 750 €	23 955 €
TOTAL Subventions Exceptionnelles	3 348 €	840 €
TOTAL Manifestations annuelles	700 €	270 €
TOTAL	36 798 €	25 065 €

2/ Subventions aux Associations Culturelles

ASSOCIATION	Demandé 2018	AVIS Commission
ADEMA	4000.00	4000.00
PENITENTS	500.00	500.00
Chateau CALMONT	6000.00	4500.00
RIZ'HOME	300.00	0.00
CAVALLI	100.00	100.00
ECHO VALLEE	900.00	500.00
BIBLIOTHEQUE	2000.00	1000.00
IEO	0.00	0.00
GOSPEL	500.00	500.00
PHOTO CLUB	2499.00	500.00
ENS POLYPHONIQUE	500.00	500.00
GUITARE & Co	1000.00	200.00
CLUB DANSE	2000.00	900.00
Amis J VAYLET	500.00	800.00
Subvention exceptionnelle	300.00	
Chanteurs Espalion	200.00	400.00
Subvention exceptionnelle	200.00	
HARMONIE	900.00	1100.00
Subvention exceptionnelle	200.00	
MUSEE	1000.00	1000.00
Squatt THEATRE	500.00	500.00
La PARENTHESE	600.00	400.00

Amis PERSE	1000.00	600.00
Culture & Patrimoine	2000.00	0.00
TROUBADOURS	500.00	500.00
Total	30999.00	18500.00

TOTAL ANNEES

18500.00

3/ Subventions pour les animations et festivités

ASSOCIATION	Subvention 2018 validée
La Cabrette du haut Rouergue	700 €
La Bourreio d'Olt	700 €
<i>Subvention spéciale pour les Europades à Viseu au Portugal</i>	400 €
Le Comité des Fêtes	10 500 €
Les Souvenirs de Nestor	5 500 €
Bien Aller des Monts d'Aubrac	200 €
L'Association des Jeunes <i>On garde le montant de la subvention (300 euros) de côté, si l'Association reprend de l'activité après le résultat des examens scolaires de chacun.</i>	0 €
L'Association des Anciens combattants	0 €
L'amicale du personnel	2 300 €
L'Association Les Tours d'Espalion (Poker)	300 €
<i>Subvention spéciale à l'essai pour cette année</i>	
TOTAL des subventions 2018 :	20 600 €

A l'automne nous ferons un point sur le récapitulatif des charges Associatives 2017 et nous étudierons les fiches par Association, selon le résultat de la gestion des locaux mis à disposition aux Associations pendant toute l'année 2017 et nous essayerons dans la mesure du possible d'attribuer une petite subvention spéciale pour la bonne tenue des locaux.

Divers

Lions Club Espalionnais (campagne 2018 Dépistage de la vue)

300 €

4/ Subventions aux Ecoles

- **Subventions voyages scolaires**

Rappel des conditions antérieures :

- Séjours en France 20 € / enfant d'Espalion
- A l'étranger 35 € / enfant d'Espalion

- Voyages 250 € / car avec un plafond de 1 000 € par école par année scolaire

Demandes des deux écoles maternelles et des deux écoles primaires ci-joint.

Sorties retenues pour **l'école maternelle Anne Franck** :

Date	Sortie ou séjour avec nuitée	Coût	Subvention
Octobre 2017	Sortie forêt à Castelnau de Mandailles	150 €	150 €
20/03/2018	Spectacle JMF à Rodez	210 €	210 €
11/06/2018	Sortie de fin d'année à Gages	450 €	250 €
22/06/2018	Sortie Occitan à Rignac	310 €	250 €
Soit un total de			860 €

Sorties retenues pour **l'école primaire Jean Monnet** :

Date	Sortie ou séjour avec nuitée	Coût	Subvention
Du 4 au 08/06/2018	Classe découverte à Meschers - Aide 20 € pour chacun des 25 Espalionnais soit	9 992 €	500 €
22/06/2018	Transport Rencontres occitanes à Rignac	335 €	250 €
Juin 2018	Sortie de fin d'année « CM2 »	Non défini	250 €
Soit un total de			1000 €

Sorties retenues pour **l'école maternelle Saint-Michel** :

Date	Sortie ou séjour avec nuitée	Coût	Subvention
31 mai 2018	Voyage au Musée de Salles la Source	Non défini	250 €
Soit un total de			250 €

Sorties retenues pour **l'école primaire Saint-Hilarian** :

Date	Sortie ou séjour avec nuitée	Coût	Subvention
Les 24 et 25 mai 2018	Classe de découverte « de la nature et des animaux » à Saint-Sernin sur Rance - Aide 20 € pour chacun des 47 Espalionnais soit	Non communiqué	940 €
Du 28 mai au 1 ^{er} juin 2018	Classe de découverte à Toulouse – Aide 20 € pour chacun des 32 Espalionnais soit	Non communiqué	640 €
Soit un total de			1 580 €

Attribution d'aides au titre du Fonds de Développement Economique

Délibération N°180618-09

Mr le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 03/11/2014 (N°141103-13) le Conseil Municipal a décidé la mise en place des aides aux entrepreneurs au titre du Fonds de Développement Economique.

Après avis des commissions 1 et 7 réunies le 07 juin 2018, sur proposition de Mr le Maire, **le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'attribuer les aides suivantes :**

- **NIEL Sébastien** qui envisage d'ouvrir un atelier mécanique à Boralde (ancien garage Renault).

Il sollicite une aide remboursable de 5 000 euros sur 5 ans au titre de la création de son propre d'emploi. (avis favorable d'Aveyron Initiative de 8 000 €)

(1 vote contre, 23 votes pour)

- **BOULET Christèle et Mr PUILLE Christophe** qui envisage de créer un projet « Le quai des Gourmets » au 8 avenue de la Gare, avec création et vente de plats cuisinés à emporter.
Ils sollicitent une aide remboursable de 10 000 € sur 5 ans, au titre de la création de leurs deux emplois (avis favorable d’Aveyron Initiative pour 12 000 €)
(1 vote contre, 23 votes pour)

- **DELMAS Caroline** pour la création d’un atelier de couture et mercerie au 32 rue Droite.
Elle sollicite une aide de 5 000 € sur 5 ans au titre de la création de son propre emploi. (accord prêt d’honneur Aveyron Initiative pour 8 000 €)
(1 vote contre, 23 votes pour)

- Il est précisé que ces aides ne seront versées qu’après signature des conventions d’attribution du Fonds de Développement Economique.

Travaux à la Chapelle des Pénitents -Plan de financement prévisionnel

Délibération N°180618-10

Le Maire rappelle à l’Assemblée que la Chapelle des Pénitents, bâtie en 1700, a été remise en état à partir de 2001 sous l’impulsion de l’Association des Amis de la Chapelle.

Cette Chapelle reçoit chaque année des milliers de visiteurs.

En 1946, lors de l’édification du barrage de Castelnau, cette Chapelle a été utilisée par le constructeur comme dépôt. En dédommagement, il était chargé d’entretenir la toiture, mais, malheureusement, supprime le clocheton existant.

Le projet porté avec l’association est de reconstruire le clocheton afin de retrouver l’image de la Chapelle telle qu’à son origine. Ce projet a été élaboré en collaboration avec l’association et l’Architecte des Bâtiments de France.

Il porte donc sur la réalisation d’un nouveau clocheton ainsi que sur la réfection de la toiture et d’un renforcement de la charpente.

Le projet s’élève à 49 500,00 € HT

Il indique à l’Assemblée que pour la réalisation de ce projet, un financement au titre du programme Leader peut être sollicité.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s’établir ainsi :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| - Coût du programme | 49 500,00 € H.T. |
| - Aide sollicitée au titre du Leader | 27 500,00 € |
| - Communauté de Communes | 4 950,00 € |
| - Financement collectivité | 17050,00 € |

Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité des membres présents :

- **Approuve** la réalisation des travaux à la Chapelle des Pénitents, pour un montant prévisionnel de 49 500,00 Euros,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel pour ce programme, décrit ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à solliciter les aides de l’Europe au titre du Leader, et de la Communauté de Communes Comtal – Lot – Truyère, conformément au plan de financement prévisionnel,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Mise en sécurité de la Route de St Côme
Plan de financement complémentaire
Délibération N°180618-11

Le Maire rappelle que par délibération du 22/03/2018 n° 180322-11 le Conseil Municipal avait formulé une demande d'aide au titre de la DETR 2018 avec un plan de financement prévisionnel pour la mise en sécurité de la Route de St Côme.

Il informe l'Assemblée que par courrier reçu le 06/06/2018, Mme la Préfète vient de confirmer l'aide D.E.T.R. 2018 pour un montant de 7 970 €.

Montant HT des travaux :	31 880,00 €
Montant des travaux subventionnables :	26 566,67 €
Taux de subvention :	30%
Montant de la subvention :	7 970 €

Il précise à l'Assemblée que la Collectivité est toujours dans l'attente de l'attribution du Conseil Départemental au titre du F.A.L.

Il propose à l'Assemblée de bien vouloir approuver ce plan de financement qui tient compte de la D.E.T.R.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement complémentaire ci-dessus exposé, dans le cadre de la mise en sécurité de la Route de Saint Côme.

Travaux de mise en accessibilité de l'école maternelle Anne Frank
Plan de financement prévisionnel complémentaire
Délibération N°180618-12

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Collectivité doit dans le cadre de son plan pluriannuel d'accessibilité des bâtiments, réaliser les travaux à l'école maternelle Anne Frank.

Il informe l'Assemblée que ce programme a été inscrit dans l'élaboration du budget 2018 de la Ville d'Espalion.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 116 200 €.

Il indique à l'Assemblée que par délibération du 180322-10 le Conseil Municipal avait validé ce programme et établi un plan prévisionnel de financement avec notamment une demande de DETR 2018.

Il informe l'Assemblée que Madame la Préfète vient, par courrier reçu le 06 juin 2018, de notifier un accord de DETR pour un montant de 46 480 €.

Il informe l'Assemblée que ce programme peut également prétendre à des aides de la Région ainsi que du Conseil Départemental.

Il demande donc à l'Assemblée de bien vouloir établir un plan de financement complémentaire qui tient compte de l'aide de l'Etat.

Le budget prévisionnel de ces travaux pourrait s'établir ainsi :

Coût des travaux HT :	116 200 €
DETR 2018 (<i>acquise</i>)	46 480 € (40 %)
Région Occitanie (<i>aide sollicitée</i>)	21 480 €
Conseil Départemental (<i>aide sollicitée</i>)	25 000 €
Financement Commune	23 240 €

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement complémentaire ci-dessus exposé, dans le cadre des Travaux de mise en accessibilité de l'école maternelle Anne Frank.

Dégâts d'Intempéries en Bord de Lot
Plan de financement complémentaire
Délibération N°180618-13

Le Maire rappelle que par délibération du 22/03/2018 n° 180322-08 le Conseil Municipal avait formulé une demande d'aide au titre de la DETR 2018 avec un plan de financement prévisionnel suite aux intempéries conséquentes qui ont touché la Commune les 20 et 21 janvier 2018 et qui ont entraîné des dégâts importants sur le cheminement piéton en bord du Lot.

Il informe l'Assemblée que par courrier reçu le 07/06/2018, Mme la Préfète vient de confirmer l'aide D.E.T.R. 2018 pour un montant de 34 121.62 €.

Montant HT des travaux :	170 608.12 €
Montant des travaux subventionnables :	170 608.12 €
Taux de subvention :	20%
Montant de la subvention :	34 121.62 €

Il précise à l'Assemblée que la Collectivité est toujours dans l'attente de l'attribution du Conseil Départemental.

Il propose à l'Assemblée de bien vouloir approuver ce plan de financement complémentaire qui tient compte de la D.E.T.R..

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement complémentaire ci-dessus exposé, dans le cadre du programme de travaux suite aux dégâts d'intempéries en Bord de lot.

Travaux de mise en accessibilité des bassins de la piscine
Plan de financement prévisionnel
Délibération N°180618-14

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Collectivité a réalisé des travaux importants en 2016 et 2017 pour la mise en accessibilité du bâtiment accueil, sanitaires et vestiaires de la piscine et qu'il était important de terminer ce programme en réalisant l'accessibilité des bassins. Il informe l'Assemblée que ce programme a été inscrit dans l'élaboration du budget 2018 de la Ville d'Espalion.

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 11 709.20 € H.T..

Il indique à l'Assemblée que ce programme peut être subventionné par la Région ainsi que par le Conseil Départemental.

Le budget prévisionnel de ces travaux pourrait s'établir ainsi :

Coût des travaux Hors Taxes :	11 709.20 €
Région Occitanie	3 512.00 €
Conseil Départemental	2 927.00 €
Financement Commune	5 270.20 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le programme de travaux de mise en accessibilité des bassins de la piscine municipale d'un montant prévisionnel de 11 709,20 Euros Hors Taxes,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel pour ce programme, décrit ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à solliciter les aides de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aveyron, conformément au plan de financement prévisionnel,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Aménagement des Quais du Lot : création d'un sentier touristique et mise en sécurité des quais

Plan de financement prévisionnel pour une 1^{ière} tranche – rive gauche

Délibération N°180618-15

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité a pour projet, dans le cadre de son développement touristique et de l'aménagement de son cadre de vie, la réalisation d'un cheminement piéton le long du Lot. Ce projet permettrait aussi de sécuriser une partie du tracé du GR 65 qui emprunte à ce jour la Route Départementale.

Il précise que :

- ces travaux ne pourront s'effectuer que par tranches successives et que pour 2018, une première tranche est prévue sur une partie du tracé situé sur la rive gauche du Lot (passage du GR 65)
- Une délibération a été prise le 22/03/2018 (n° 180322-07) approuvant ce projet et sollicitant une aide D.E.T.R. au titre de l'année 2018.
- Qu'un financement complémentaire peut être sollicité

Il propose donc à l'Assemblée un plan de financement prévisionnel qui peut s'établir ainsi :

- Montant de la première tranche, rive gauche	550 000 € H.T.
- Montant aide Etat sollicitée	220 000 €
- Programme Leader	60 000 €
- Communauté de Communes	10 000 €
- Région Occitanie	100 000 €
- Conseil Départemental	50 000 €
- Ville Espalion	110 000 €

Oui cet exposé, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet d'aménagement des Quais du Lot avec la création d'un sentier touristique et mise en sécurité des quais, et la première tranche de travaux, rive gauche, d'un montant prévisionnel de 550 000,00 Euros Hors Taxes,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel pour ce programme, décrit ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à solliciter les aides de l'Europe au titre du Leader, de l'Etat (DETR,...), de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron, Communauté de Communes Comtal-Lot-Truyère, conformément au plan de financement prévisionnel,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Extension du Cimetière de Perse

Plan de financement complémentaire

Délibération N°180618-16

Le Maire rappelle que par délibération du 22/03/2018 n° 180322-09 le Conseil Municipal avait formulé une demande d'aide au titre de la DETR 2018 avec un plan de financement prévisionnel pour des travaux d'extension du Cimetière de Perse.

Il informe l'Assemblée que par courrier reçu le 13/06/2018, Mme la Préfète vient de confirmer l'aide D.E.T.R. 2018, pour un montant de 2 450 €.

Le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir approuver ce plan de financement qui tient compte de la D.E.T.R. :

Montant de l'opération H.T.	58 035 €
Aide de l'Etat 2018 Montant de la Subvention D.E.T.R – 20% du montant des travaux subventionnables estimé à 12 250 €	2 450 €
Part communale	55 585 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

Projet de restructuration du Pôle Touristique « Aux Portes des Monts d'Aubrac »
Délibération N°180618-17

Le Maire rappelle que par délibération du 17/11/2017 (n° 171127-12) le Conseil Municipal s'est prononcé sur le projet de restructuration du Pôle Touristique « Aux Portes des Monts d'Aubrac », projet qui doit permettre :

- D'améliorer la qualité de l'accueil des publics avec la création d'une cuisine centrale commune aux deux établissements,
- Moderniser l'offre d'hébergement et d'accueil pour la placer en adéquation avec le niveau d'exigence de la clientèle et l'évolution des besoins contemporains,
- D'ouvrir le village aux personnes à mobilité réduite en leur proposant l'autonomie à laquelle elles aspirent,
- D'inscrire ce programme dans une perspective de développement durable.
° Pour assurer leur pérennité, les nouveaux locaux et les nouveaux aménagements extérieurs devront être faciles d'entretien ; ils auront pour qualité la robustesse d'une construction destinée à résister à l'épreuve du temps et à la vigueur de ses principaux utilisateurs
° en matière environnementale, la Ville d'Espalion affirmera son engagement face aux enjeux actuels (gestion citoyenne des ressources avec la réduction des consommations énergétiques, d'eau, avec un système de production d'énergies renouvelables, gestion des déchets optimisée, facilité d'entretien des locaux.

Il indique à l'Assemblée la possibilité de solliciter différentes aides.

Il propose donc à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel qui pourrait s'établir ainsi :

- Coût des travaux - 1 ^{ière} tranche	980 000 € H.T.
- Honoraires MOE (10.4%)	101 920 € H.T.
- Frais divers (reprographie-sondages)	49 779 € H.T.
- Fonds d'Etat (DETR, ...)	200 000 €
- Région Occitanie	200 000 €
- Conseil Départemental	100 000 €
- CCCLT	10 000 €
- Fonds Leader	80 000 €
- Emprunt ou autofinancement	541 699 €

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (18 votes pour, 6 abstentions) :

- **Approuve** le projet de restructuration du Pôle Touristique « Aux Portes des Monts d'Aubrac », avec une première tranche de travaux d'un montant prévisionnel de 980 000,00 Euros Hors Taxes,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel pour ce programme, décrit ci-dessus,

- **Autorise** le Maire à solliciter les aides de l'Europe au titre du Leader, de l'Etat (DETR,...), de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron, et de la Communauté de Communes Comtal – Lot – Truyère, conformément au plan de financement prévisionnel,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents y afférents.

Participation au salon de la Gastronomie du Coteau 2018

Délibération N°180618-18

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville d'Espalion sera présente au 36^e salon de la Gastronomie du Coteau les 16-17-18 novembre 2018.

Le coût du stand est de 730 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, décide à la majorité (23 voix pour – 1 voix contre):**

- **Approuve** la prise en charge par la Ville d'Espalion du coût de l'emplacement Salon de la Gastronomie du Coteau, d'un montant de 730 €,
- **Demande** une participation de 215 € à chacune des deux entreprises « Le Manoir Alexandre » et « l'EURL Café de l'Hôtel de Ville ».

Mise en place d'un portail citoyen doté d'un espace famille afin de permettre la réservation pour la restauration scolaire ainsi que le paiement en ligne

Délibération N°180618-19

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la collectivité va mettre en place un portail citoyen doté d'un espace famille qui permettra (dans un premier temps) de finaliser les démarches d'inscription et de paiement pour la restauration scolaire et ce à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

A ce titre, il propose à l'Assemblée de valider le règlement intérieur des services de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le règlement intérieur des services de restauration scolaire tel qu'il est annexé à la présente.

Mise en place du prélèvement et TIPI

Délibération N°180618-20

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la collectivité émet des factures pour les recettes de restauration scolaire, ces factures sont réglées auprès de la trésorerie d'Espalion soit par chèque bancaire soit directement au guichet de la trésorerie (numéraire ou carte bancaire).

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé un service de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres payables par internet).

Ce dispositif permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer avec leur carte bleue, par l'intermédiaire de son gestionnaire de télépaiement, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire.

L'accès se fait à partir du site internet de la mairie <https://www.espalion.fr/> via le portail citoyen dont un onglet « PAIEMENT PAR CB » redirige l'utilisateur sur le site sécurisé <https://www.tipi.budget.gouv.fr>. La prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire est sous la responsabilité de la DGFIP.

Le coût pour la collectivité se limite aux frais de commissionnement de la carte bancaire dont le montant est à ce jour de **0.25 % du montant de la créance + 0.05 € par transaction**.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif TIPI proposé par la DGFIP. Il propose également de mettre en place le prélèvement sur titre comme autre moyen de paiement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** cette adhésion,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le dispositif TIPI avec la DGFIP,
- **Décide** d'imputer les dépenses liées aux commissions interbancaires sur le budget principal à l'article 627 (services interbancaires et assimilés).

Vente de terrain à Mr et Mme Daniel GIMALAC

Délibération N°180618-21

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la demande formulée par Mr et Mme Daniel GIMALAC demeurant à Najas 12 500 BESSUEJOULS sur des terrains loués à ce jour à la Ville d'Espalion, à travers un bail rural.

Cette demande sur les parcelles suivantes :

1 - A 849 – 850 – 868 – 1262 – 1308 (partie agricole) – 923 – 924 – 925 – J 17 – 260 – 261 situées dans le secteur d'Alayrac pour une surface de 9 ha 45 a 43 ca. Une estimation des Domaines a été reçue le 16/04/2018 pour 39 669 € (marge de négociation de +/- 10 %)

2 - partie de la parcelle F 390 située aux Garrigues (partie non cédée à la Communauté de Communes) pour une surface de 80 a 21 ca. Une estimation des Domaines a été reçue le 16/04/2018 pour une valeur de 5200 € (marge de négociation de +/- 10 %).

Cette demande porte donc sur une surface totale de 10 ha 25 a 64 ca.
Mr et Mme GIMALAC a présenté une offre de 42 620 €.

Après avis favorables des commissions 1 et 7 réunies le 07 juin 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (18 votes pour, 1 vote contre, 5 abstentions) :

- **Accepte** la vente, à Mr et Mme Daniel GIMALAC, des parcelles suivantes :

1 - A 849 – 850 – 868 – 1262 – 1308 (partie agricole) – 923 – 924 – 925 – J 17 – 260 – 261 situées dans le secteur d'Alayrac, pour une surface de 9 ha 45 a 43 ca,

- 2 - partie de la parcelle F 390 située aux Garrigues (partie non cédée à la Communauté de Communes) pour une surface de 80 a 21 ca.

Cette est consentie pour un prix total de 42 620 €(quarante-deux mille six cent vingt euros).

- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Vente de terrain à Mme BROUZES Sandrine

Délibération N°180618-22

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la demande formulée par Mme BROUZES Sandrine, portant sur l'achat des parcelles AM 248 et AM 249 de respectivement 4 et 405 m² au prix de 2863 € (soit 7€ le mètre carré).

Un avis des Domaines a été sollicité et obtenu le 17/04/2018 pour un prix de 2500 €.(marge +/- 10%)

Après avis favorable des commissions 1 et 7 réunies le 07/06/2018, le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la vente, à Mme BROUZES Sandrine, des parcelles AM 248 et AM 249 de respectivement 4 et 405 m² (soit 409 m² au total) au prix de 2863 € (deux mille huit cent soixante-trois euros)(soit 7€ le mètre carré).
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Vente d'un appartement situé au 2° étage du 21 rue Arthur Canel

Délibération N°180618-23

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, la demande formulée par Mme Séverine DEVALS et Mr ESPIE Frédéric, pour l'achat d'un appartement cadastré section AL n°239 et n°237, situé au 2° étage de l'immeuble du 21 rue Arthur Canel, au prix de 70 500 €.

Il précise à l'Assemblée que l'avis des Domaines a été sollicité et obtenu le 05/04/2018 (avis n°2018-12096-V0228) pour un prix de 66000 € (marge de +/- 10%).

Après avis favorable des commissions 1 et 7 réunies le 07/06/2018, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la vente, à Mme Séverine DEVALS et Mr ESPIE Frédéric d'un appartement cadastré section AL n°239 et n°237, situé au 2° étage de l'immeuble du 21 rue Arthur Canel, au prix total de 70 500 € (soixante-dix mille cinq cent euros) net vendeur.
- **Autorise** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Modification du Plan Communal de Sauvegarde

Délibération N°180618-24

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 12 avril 2017 le Conseil municipal avait procédé à la révision de son P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde).

Suite à l'avis favorable de la Commission 3 réunie le 05 Juin 2018, il est proposé de modifier la fiche 4.2 de ce document.

Mise en place et organisation du P.C.C. (Poste de Commandement Communal) ainsi que l'organigramme de cette cellule (voir documents joints).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du Plan Communal de Sauvegarde, Fiche 4.2 (Mise en place et organisation du P.C.C. (Poste de Commandement Communal)) et 4.3. (PCC Organigramme) telle qu'elles sont annexées à la présente.

Mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) face aux risques majeurs et P.P.M.S. face à un attentat-intrusion

Délibération N°180618-25

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise en place dans les écoles Jean Monnet et Anne Frank d'un P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) afin de prévoir les risques majeurs ainsi que des attentats-intrusions dans les écoles.

Le maire précise que ces documents devront être modifiés à la rentrée scolaire 2018-2019 suite à l'abandon des activités liées au péri-éducatif.

Ces documents ont été validés par la Commission 3 (réunie le 05/06/2018).

Le Conseil Municipal est invité à valider ces documents.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité des membres présents la mise en place d'un P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dans les écoles Jean Monnet et Anne Frank, tels qu'ils sont annexés à la présente, afin de prévoir les risques majeurs ainsi que des attentats-intrusions.

Elaboration et Mise en place des registres d'accessibilités aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux et installations recevant du public

Délibération N°180618-26

- Vu le Décret n°2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

- Vu l'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à la nouvelle réglementation, des registres publics d'accessibilité ont été élaborés et déposés dans tous les bâtiments communaux recevant du public et installations ouvertes au public.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre acte de la réalisation de ces registres d'accessibilités et de leurs modalités de mise à disposition.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Prend acte** de la réalisation des registres d'accessibilités aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux et installations recevant du public (dont la liste est annexée à la présente, ainsi que le registre d'accessibilité pour l'école maternelle Anne Frank), et de leurs modalités de mise à disposition.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

Elaboration et Mise en place du dossier d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements communaux recevant du public

Délibération N°180618-27

- Vu le Décret n°2015-1000 du 17 Août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- Vu le Décret n°2015-1926 du 30 décembre 2015 modifiant le décret n°2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements
- Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'opération

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à la nouvelle réglementation, des dossier d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur ont été élaborés et déposés dans les bâtiments communaux recevant du public suivants :

- Ecole Maternelle Anne Frank
- Ecole Primaire Jean Monnet
- Centre d'hébergement Aux Portes des Monts d'Aubrac

Afin de mettre en place un plan d'actions de prévention, chaque dossier est annexé de grilles d'évaluation destinées aux intervenants concernés :

- grille destinée à l'équipe de gestion de l'établissement
- grille destinée au personnel des services techniques en charge de la maintenance de l'établissement
- grille destinée au personnel d'entretien
- grille destinée à la personne en charge des activités dans la pièce et ne concernant que le périmètre de la pièce

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre acte de l'élaboration et la mise en place du dossier d'évaluation des moyens d'aération dans les bâtiments cités ci-dessus.

**Sur proposition de Mr le Maire,
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :**

- **Prend acte** de l'élaboration et la mise en place du dossier d'évaluation des moyens d'aération dans les bâtiments cités ci-dessus.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération.

Dénomination de rues, numérotations et diverses modifications

Délibération N°180618-28

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Collectivité a entrepris un travail pour mettre en place ou modifier des noms de rues ou de place.

Après avis de la commission municipale n°3 réunie le mardi 05/06/2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à la majorité (23 votes pour, 1 vote contre) :

- La dénomination de rues, numérotations et diverses modifications comme suit :
 - Dans le secteur du Ségala
 - Chemin du Ségala
 - Chemin de Combals
 - Impasse de l'Adrech

} avec la numérotation
 - Parc d'activités de Peyrolebade (thèmes Les Roches)
 - Rue du Calcaire
 - Impasse du Grès Rouge
 - Rue du Schiste
 - Rue du Granite

} avec la numérotation
 - Parc d'activités de la Bouysse (thème autour du Scaphandre)
 - Rue des Anémones de mer
 - Impasse des Prairies sous-marines
 - Rue des Mécaniques Réunies
 - Rue des Becs de canards
 - Rue de l'Homme de mer
 - Impasse de la Sirène
 - Rue de l'Ivresse des profondeurs
 - Impasse de la Cloche à plongeur
 - Rue des Pieds Lourds
 - Impasse du Nautilus
 - Impasse du Scaphandre Autonome
 - Impasse des Cabussaires

Il est précisé que pour ces deux zones d'activités, le travail a été fait en concertation et en accord avec la Communauté de Communes qui prendra en charge la fourniture des matériaux.

- **Modification des noms de rues – places et numéros de maisons**
 - Place de la Vieille Eglise prendrait le nom de « Place du Marché »
 - Rue Henri Dunant prendrait le nom de « Impasse Henri Dunant »
 - Numérotation Place du Plo et Rue Saint Joseph (modification des numéros actuellement attribués)
- **De procéder** à l'installation de la signalisation des rues et des numéros de propriétés conformément au plan proposé.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au Budget Général de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de Séance
P. PLAGNARD

Le Maire,
Eric PICARD